

TARIFS

Comment calculer son Quotient Familial :

Le Quotient Familial est calculé par la CAF ou peut être calculé à partir du dernier avis d'imposition selon le calcul suivant :

Revenu fiscal de référence **divisé** par le nombre de parts **divisé** par 12 (le nombre de mois dans l'année).

Comment appliquer le « multiplicateur » :

Une « tranche basse » et une « tranche haute » de Quotient Familial ont été définies par type de cours et en fonction des catégories : jeunes -25ans et adultes. Ces tranches basses et tranches hautes ont un tarif unique.

Entre ces 2 tranches il faut appliquer un multiplicateur : cela consiste à multiplier le pourcentage indiqué au montant du Quotient Familial.

EXEMPLE :

Un élève adulte de l'agglomération inscrit en cours d'instrument/cours collectifs dispose d'un Quotient Familial de 900 :

$900 \times 31 : 100 = 279$ (soit 279 € le tarif à payer à l'année).